

## L'intégration

Si l'école ou le Centre PMS le suggère ou si les parents en font la demande, notre enfant peut aussi bénéficier, selon ses besoins, d'un accompagnement assuré par du personnel de l'enseignement spécialisé dans son école ordinaire, c'est ce qu'on appelle un projet d'intégration. Celui-ci nécessite la mise en place par les partenaires (les parents, l'école et le Centre PMS ordinaires, l'école et le Centre PMS spécialisés) d'un protocole d'intégration. L'accompagnement se fait d'abord de 2 puis 4 périodes par élève en intégration permanente totale et l'accompagnement est assuré par du personnel de l'enseignement spécialisé (enseignant, kiné, logo, neuropsych...). Un enseignant peut être détaché à temps plein à partir de 6 élèves en intégration dans la même école (pas obligatoirement dans la même classe). Le Plan Individuel d'Apprentissage (PIA) est élaboré en concertation entre les deux écoles. Le type 8 est le type de l'enseignement spécialisé le plus concerné par l'intégration. Il y a aussi davantage d'intégration en primaire qu'en secondaire. Pour le secondaire, les types pour lesquels il y a le plus d'intégration sont les types 1 (retard mental léger) et 3 (troubles du comportement et/ou de la personnalité). On y retrouve une partie d'élèves qui viennent du type 8 et ont toujours besoin de l'aide de l'enseignement spécialisé...

**Pour un total de 2665 élèves intégrés en 2015-16, tous réseaux confondus, la répartition selon les types est la suivante :**

| TYPES | Nombre d'élèves |
|-------|-----------------|
| 1     | 734             |
| 2     | 44              |
| 3     | 282             |
| 4     | 135             |
| 5     | 10              |
| 6     | 62              |
| 7     | 243             |
| 8     | 1155            |

Sous la coordination d'Anne Floor UFAPEC avenue des Combattants 24 à 1340 Ottignies – 010/42.00.50 et  
Anne Demanet APEDA – [www.apeda.be](http://www.apeda.be)

### Selon les niveaux d'enseignement

| NIVEAUX    | Nombre d'élèves |
|------------|-----------------|
| Maternel   | 100             |
| Primaire   | 1500            |
| Secondaire | 1065            |

### Selon les formes d'intégration

| Forme d'intégration  | Nombre d'élèves |
|----------------------|-----------------|
| Permanente partielle | 36              |
| Permanente totale    | 1928            |
| Temporaire partielle | 9               |
| Temporaire totale    | 692             |

## Il existe 4 types d'intégration :

### a. l'intégration permanente totale :

L'élève est inscrit dans l'enseignement **ordinaire** et y suit tous les cours durant toute l'année scolaire. Il bénéficie d'un accompagnement assuré par l'enseignement spécialisé.

### b. l'intégration permanente partielle :

L'élève reste inscrit dans l'enseignement spécialisé mais suit certains cours dans l'enseignement ordinaire durant toute l'année scolaire.

Il peut bénéficier d'un accompagnement assuré par l'enseignement spécialisé.

### c. l'intégration temporaire totale :

Sous la coordination d'Anne Floor UFAPEC avenue des Combattants 24 à 1340 Ottignies – 010/42.00.50 et  
Anne Demanet APEDA – [www.apeda.be](http://www.apeda.be)

L'élève reste inscrit dans l'enseignement spécialisé mais suit la totalité des cours dans l'enseignement ordinaire pendant une partie ou la totalité de l'année scolaire. L'inscription dans l'enseignement spécialisé n'impose pas la fréquentation physique de l'enseignement spécialisé. Elle permet l'accompagnement spécialisé au sein de l'école ordinaire par du personnel de l'enseignement spécialisé.

d. l'intégration temporaire partielle :

L'élève reste inscrit dans l'enseignement spécialisé mais suit une partie des cours dans l'enseignement ordinaire pendant une partie de l'année scolaire. Il peut bénéficier d'un accompagnement assuré par l'enseignement spécialisé.

Dans les faits, ce sont surtout les deux formes d'intégration totale qui sont mises en place ; l'intégration partielle étant au quotidien plus complexe à organiser et parfois source d'instabilité pour l'enfant.

### **Intervention des services de l'AVIQ - branche handicap**

Un autre soutien possible pour nos enfants dans l'enseignement ordinaire est celui des Services d'Aide Précoce (SAP) et des Services d'Aide à l'Intégration (SAI) de l'AVIQ (Agence pour une Vie de Qualité, anciennement AWIPH (Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées)) – branche handicap.

Les SAP et les SAI ont des missions en matière de soutien à la scolarité et d'accompagnement scolaire. Ces services peuvent intervenir auprès du jeune scolarisé en enseignement ordinaire, en enseignement spécialisé ou suivi en intégration dans l'enseignement ordinaire par l'enseignement spécialisé.

L'accompagnement scolaire par les services de l'AVIQ – branche handicap consiste à réfléchir avec les partenaires pour que la scolarité du jeune se passe bien, à informer et sensibiliser le corps enseignant sur le handicap et les aménagements à mettre en place, à servir d'intermédiaire si nécessaire entre la famille et l'école, à organiser des rencontres de coordination, à suggérer les aides matérielles et adaptations nécessaires.

En plus des axes de travail individuel, collectif et communautaire, les SAI doivent

suivre un quatrième axe qui consiste en un soutien à la scolarité, un travail en classe, auprès du jeune. L'accompagnement scolaire se réalise au travers d'activités individuelles ou collectives, en collaboration avec les partenaires scolaires, selon les besoins de l'enfant, en conciliant concertation avec les partenaires et présence en classe auprès de l'enfant.

## Pour approfondir :

### Brochure sur l'enseignement spécialisé :

- L'enseignement spécialisé en Fédération Wallonie-Bruxelles :  
[http://www.agers.cfwb.be/download.php?do\\_id=9288&do\\_check=](http://www.agers.cfwb.be/download.php?do_id=9288&do_check=)
- Infos sur l'intégration : chapitre 11 de la circulaire 5262 relative à l'organisation des établissements d'enseignement spécialisé  
[http://www.enseignement.be/index.php?page=26823&do\\_id=5493](http://www.enseignement.be/index.php?page=26823&do_id=5493)
- Le Conseil supérieur de l'Enseignement spécialisé a réalisé un Vade mecum de l'intégration des élèves à besoins spécifiques. Cet outil présente de manière approfondie la philosophie et les modalités pratiques de celle-ci ainsi que de nombreux exemples concrets. Ce vade mecum est un outil en évolution permanente. Vous pourrez le consulter également sur le site [enseignement.be](http://www.enseignement.be) aux adresses suivantes où il sera régulièrement mis à jour.

## Notre point de vue de parents sur l'intégration

L'intégration peut être envisagée à tout moment de la scolarité de notre enfant. C'est une possibilité intéressante, à envisager notamment à la charnière primaire spécialisé- secondaire, lorsque le Centre PMS spécialisé donne un avis d'orientation en fin de primaire. Dans la situation actuelle comme le type 8 n'existe pas en

secondaire, une possibilité existe de voir votre enfant réorienté vers le type 1, 3 ou 7<sup>1</sup> pour bénéficier d'un suivi en intégration.

Voici quelques conseils pour que cette intégration soit réussie :

1) S'y prendre à temps

Veillons à ce que le CPMS entame le dossier de notre enfant le plus tôt possible pour la rentrée du mois de septembre (dans le cas de l'entrée en 1<sup>e</sup> secondaire, il faut réunir 4 acteurs : école primaire ordinaire, école primaire spécialisée, école secondaire ordinaire, école secondaire spécialisée, voir fiche 5). Pour introduire ce dossier, il doit disposer d'un bilan psycho-médico-social complet précisant les besoins, les difficultés, les ressources, les capacités d'adaptation de notre enfant et de son entourage. L'intégration est une solution qui tient compte de tous ces éléments.

2) Prévoir de dégager du temps pour suivre le projet d'intégration de notre enfant.

Nous devons être informés de la procédure, du suivi, des bilans par le Centre PMS de l'école qui nous convoquera plus ou moins régulièrement et cela prend du temps.

3) Valider régulièrement que notre enfant soit bien informé de ce qui se trame avec et autour de lui.

Assurons-nous de son accord, de sa motivation, de son engagement. C'est capital pour le bon fonctionnement du processus. Il nous faudra certainement réexpliquer en

## Enseignement spécialisé

### Types d'enseignements spécialisés :

|   |   |
|---|---|
| 1 | Elèves présentant un retard mental léger (*)  |
| 2 | Elèves présentant un retard mental modéré ou sévère   |
| 3 | Elèves présentant des troubles du comportement et/ou de la personnalité   |
| 4 | Elèves présentant un handicap physique  |
| 5 | Elèves hospitalisés (maladies ou convalescences)  |
| 6 | Elèves malvoyants et non voyants  |
| 7 | Elèves sourds, malentendants ou dysphasiques graves   |
| 8 | Elèves présentant des troubles instrumentaux (perception, motricité, langage, mémoire) et des troubles d'apprentissage (**) |

(\*) n'existe pas en maternel    (\*\*) n'existe qu'en primaire

1

Sous la coordination d'Anne Floor    UFAPEC avenue des Combattants 24 à 1340 Ottignies – 010/42.00.50 et  
Anne Demanet    APEDA – www.apeda.be

cours de route le bien fondé des orientations prises et écouter son point de vue à lui : « cela m'aide » ou « cela ne m'aide pas » afin de faire des réajustements et éviter le découragement.

Se tenir au courant de ce que l'école, le Centre PMS, l'accompagnateur de l'enfant font et décident avec et pour notre enfant.

Il faut vérifier que les objectifs, en termes de compétences à atteindre (par exemple), qui sont fixés dans le protocole soient clairs, concrets et précis. Il faut valider, lors des entrevues avec le Centre PMS, si l'enfant se rapproche de ces objectifs, ce qui lui est bénéfique et ce qui ne donne pas les résultats escomptés et si nécessaire réajuster le tir.

Témoignage d'une maman d'une élève dyscalculique en intégration permanente totale en 2e secondaire :

*C'est la logopède détachée qui traite avec tous les enseignants, elle leur explique le fonctionnement de mon enfant, ce qui peut lui être utile lors des apprentissages en classe. Elle fixe avec ma fille des petits objectifs et l'enseignant est prévenu de ces objectifs et donc la soutient. Elle participe aux conseils de classe, elle met en place des méthodes qui sont parfois partagées avec tous les élèves de la classe.*

Témoignage d'une maman d'un élève dyspraxique en intégration permanente totale en 4ème secondaire de qualification :

*Grâce à la logopède qui suit mon enfant et rencontre chacun de ses professeurs, je peux communiquer plus facilement ses difficultés ponctuelles. Je peux la contacter par mail ou sms pour lui dire qu'il rencontre tels problèmes dans telle matière ou avec tel professeur afin de résoudre ceux-ci au plus vite sans attendre la réunion des parents au moment de la remise des bulletins. Elle l'aide aussi à se remettre en ordre quand il est absent. Elle seconde le professeur en aidant d'autres élèves qui en ont besoin. Lors des réunions du PIA, nous rencontrons, plusieurs fois pendant l'année, la direction de l'école ordinaire, le titulaire, les PMS des deux écoles et la coordinatrice de l'école spécialisée. Cela nous permet de faire le point sur les progrès de notre enfant, son projet d'orientation, ses difficultés scolaires ou plus psychologiques comme son manque d'estime de soi ou les relations avec les autres jeunes de l'école par exemple. Pendant les sessions d'examens, elle vient donner un*

Sous la coordination d'Anne Floor UFAPEC avenue des Combattants 24 à 1340 Ottignies – 010/42.00.50 et  
Anne Demanet APEDA – [www.apeda.be](http://www.apeda.be)

*coup de main à la cellule DYS de l'école, ce qui semble un plus pour l'ensemble des professeurs qui donnent de leur temps pour mettre en place cette cellule.*

Témoignage d'une maman d'un élève dyslexique en intégration permanente totale depuis sa deuxième année primaire :

*Mon fils très dyslexique a bénéficié d'un enseignement en intégration à partir de sa deuxième année primaire. Cela a été génial pour lui, pour nous et pour l'école aussi. Il a donc, en plus de sa maîtresse habituelle, une institutrice qui le suit personnellement en classe depuis sa deuxième jusqu'à sa sixième primaire deux fois deux heures par semaine. C'est une vraie et chouette alternative à l'enseignement spécialisé. En primaire cela doit être débuté tôt pour que cela soit accepté. Or trop peu de gens sont informés de cette possibilité. Dans notre cas c'est nous-mêmes qui avons trouvé cette solution un peu par hasard. Ni la logopède, ni l'école, ni le CPMS, ni le service médical au sein duquel nous avons fait le bilan ne nous ont proposé cela. D'autres parents me disent : « si j'avais su que cela existait, je me serais renseigné bien plus tôt ».*